



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 651 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la population de la région de l'Outaouais est en croissance depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la demande pour les services préhospitaliers d'urgence est en constante augmentation depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE les services ambulanciers d'Ottawa ne répondent plus aux demandes de suppléance de la part de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais (ASSO);

CONSIDÉRANT QUE la solution de l'ASSO est de rapatrier une ambulance d'une région rurale pour couvrir la zone urbaine de Gatineau;

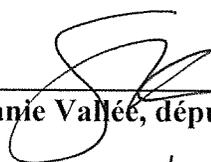
CONSIDÉRANT QUE cette solution s'effectue au détriment des citoyens de cette zone rurale;

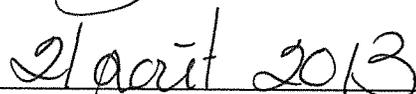
CONSIDÉRANT QUE le manque de ressources crée une augmentation des délais de réponses et que cette augmentation a un lien direct avec l'augmentation des taux de mortalité et de morbidité des usagers les plus en besoins;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous appuyons la Fraternité des paramédics de l'Outaouais et demandons au gouvernement actuel de prendre les dispositions afin d'assurer, dans les meilleurs délais possibles, l'ajout hebdomadaire de 301 heures de couverture ambulancière sur le territoire de Gatineau accompagné de l'ajout du véhicule ambulancier supplémentaire et le maintien de la couverture ambulancière dans le reste de la région de l'Outaouais.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement à l'original de la pétition.


Stéphanie Vallée, députée de Gatineau


Date de signature de l'extrait